

TABLE DES MATIÈRES

1. CONSTITUTION DU PATRIMOINE FAMILIAL

Article 414 C.c.Q.	1
1.1 Général	6
1.1.1 Objet de la loi.....	7
1.1.2 Nature des droits dans le patrimoine.....	8
1.1.3 Constitutionnalité de la Loi sur le patrimoine familial	11
1.1.4 Conflits de lois	12
1.1.5 Droit international privé.....	14
1.1.6 Compétence de la Cour du Québec.....	18
1.1.7 Faillite et insolvabilité.....	18
1.1.8 Saisie	24
1.1.9 Prestation compensatoire	31
1.1.9.1 Accordée	31
1.1.9.2 Refusée.....	35
1.1.10 Procédure	42
1.1.11 Provision pour frais.....	54
1.1.12 Société tacite	56
1.1.13 Successions et patrimoine familial.....	58
1.1.14 Régime matrimonial.....	63
1.1.15 Donation par contrat de mariage.....	64
1.1.16 Convention d'union de fait et patrimoine familial	66
Article 415 C.c.Q.	67
1.2 Biens inclus (art. 415(1), (2) C.c.Q.).....	72
1.2.1 Résidences de la famille.....	72
1.2.2 Droits conférant l'usage de la résidence	79
1.2.3 Meubles.....	82
1.2.4 Véhicules automobiles	84
1.2.5 Régimes de retraite	87
1.2.6 Gains inscrits auprès de la Régie des rentes du Québec ou programmes équivalents	93

1.2.7	Biens autres.....	94
1.2.7.1	Avion.....	94
1.2.7.2	Bateau	94
1.2.7.3	Collection.....	96
1.2.7.4	Droit à titre de membre d'un camp de chasse et de pêche	96
1.2.7.5	Indemnité	96
1.2.7.6	Instruments de musique	97
1.2.7.7	Motoneiges, motocyclettes et VTT	98
1.2.7.8	Outils et machinerie servant à l'usage de la maison	98
1.2.7.9	Tableaux et œuvres d'art.....	98
1.2.7.10	Terrains adjacents.....	99
1.3	Biens exclus (art. 415(3), (4) C.c.Q.)	99
1.3.1	Régimes de retraite lorsque la dissolution résulte d'un décès.....	99
1.3.2	Régimes de retraite à caractère particulier.....	100
1.3.3	Biens échus par succession ou donation	102
1.3.4	Biens autres.....	107
1.3.4.1	Avion.....	107
1.3.4.2	Bateau	108
1.3.4.3	Bijoux.....	108
1.3.4.4	Bouteilles de vin	109
1.3.4.5	Contributions à un REÉR, régimes de retraite et intérêts.....	109
1.3.4.6	Érablière.....	111
1.3.4.7	Indemnité	112
1.3.4.8	Meubles.....	113
1.3.4.9	Motoneiges, motocyclettes et VTT	114
1.3.4.10	Outils de travail.....	115
1.3.4.11	Outils et machinerie servant à l'usage de la maison	115
1.3.4.12	Rente viagère	116
1.3.4.13	Résidences de la famille.....	116
1.3.4.14	Tableaux et œuvres d'art.....	120
1.3.4.15	Terrains adjacents.....	120
1.3.4.16	Véhicules automobiles.....	121

2. PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL

Article 416 C.c.Q.	125
2.1 La règle générale	126
2.2 Dettes contractées pour l'acquisition, l'amélioration, l'entretien ou la conservation (art. 416(1) C.c.Q.).....	128
2.3 Nouveau partage (art. 416(2) C.c.Q.).....	140
Article 417 C.c.Q.	141
2.4 Date d'évaluation de la valeur nette	143
2.4.1 Introduction des procédures.....	143
2.4.2 Cessation de la vie commune.....	153
2.4.3 Autres dates.....	160
2.5 Calcul de la valeur nette	162
2.5.1 Méthode de calcul.....	162
2.5.2 Incidences fiscales.....	172
2.6 Valeur marchande	176
2.6.1 Fardeau de la preuve	177
Article 418 C.c.Q.	184
2.7 Déductions.....	187
2.7.1 Valeur nette d'un bien possédé avant le mariage – déductions accordées.....	187
2.7.2 Valeur nette d'un bien possédé avant le mariage – déductions refusées	190
2.7.3 Plus-value ou moins-value d'un bien possédé avant le mariage	194
2.7.4 Apport – déductions accordées	196
2.7.5 Apport – déductions refusées.....	201
2.7.6 Plus-value ou moins-value découlant d'un apport	212

2.7.7	Remploi d'un bien possédé avant le mariage.....	215
2.7.8	Remploi de sommes ou de biens reçus par succession ou donation	222

3. EXÉCUTION DE PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL

Article 419 C.c.Q.	227	
3.1	Partage en numéraire	228
3.2	Partage par dation en paiement.....	229
Article 420 C.c.Q.	233	
3.3	Pouvoirs du tribunal.....	234
3.3.1	Attribution d'un bien.....	234
3.3.2	Modalités de paiement	239
3.3.3	Sûretés.....	244
3.3.4	Intérêts et indemnité additionnelle.....	246
3.3.5	Autres mesures ordonnées par le tribunal.....	251
Article 421 C.c.Q.	255	
3.4	Paiement compensatoire pour des biens aliénés ou divertis	256
Article 422 C.c.Q.	263	
3.5	Partage inégal accepté	264
3.5.1	Brève durée du mariage	264
3.5.2	Dilapidation.....	271
3.5.3	Mauvaise foi.....	275
3.5.4	Autres motifs.....	285
3.5.4.1	Contribution inégale des époux	285
3.5.4.2	Différence d'âge entre les époux	296
3.5.4.3	Droit à la caisse de retraite déjà acquis	297

3.5.4.4	État de santé d'un des époux.....	299
3.5.4.5	Long délai entre la séparation des époux et les procédures de divorce	301
3.5.4.6	Seconde union.....	302
3.5.4.7	Divers.....	303
3.5.5	Fardeau de la preuve	309
3.6	Partage inégal refusé.....	311
3.7	Aucun partage.....	338

4. RENONCIATION AU PARTAGE DU PATRIMOINE FAMILIAL

Article 423 C.c.Q.	341
4.1 Renonciation impossible (art. 423(1) C.c.Q.).....	343
4.2 Renonciation possible (art. 423(2), (3) C.c.Q.)	348
4.3 Renonciation au partage des gains inscrits à la R.R.Q. ou programmes équivalents	351
Article 424 C.c.Q.	355
4.4 Maintien d'une convention de renonciation	356
4.5 Annulation d'une convention de renonciation.....	363

5. PARTAGE DES RÉGIMES DE RENTES ET DE RETRAITE

Article 425 C.c.Q.	369
5.1 Gains inscrits en application de la Loi sur le régime de rentes du Québec ou programmes équivalents.....	370
Article 426 C.c.Q.	377
5.2 Régimes de retraite.....	379

6. DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 42 de la <i>Loi sur le patrimoine familial</i>	395
6.1 Droit transitoire	397
6.2 Acte de non-assujettissement	398
6.2.1 Généralités	398
6.2.2 Maintien de l'acte	399
6.2.3 Annulation de l'acte.....	403
6.3 Applicabilité des règles sur le patrimoine familial.....	405
6.3.1 Séparation des époux avant le 15 mai 1989 et règlement des conséquences de leur séparation.....	405
6.3.2 Introduction des procédures avant le 15 mai 1989.....	422
6.3.3 Désistement des procédures introduites avant le 15 mai 1989.....	423
6.3.4 Partage des gains inscrits à la Régie des rentes du Québec ou programmes équivalents en vertu du droit transitoire.....	425
Bibliographie.....	429
Table de la jurisprudence	437
Index analytique des sujets traités.....	463